

La Suisse et le Québec au temps de la Révolution tranquille. Échos et effets de la francophonie en périphérie culturelle Switzerland and Quebec as French-speaking communities (1960-1980). Comparative study of geopolitics in cultural surroundings

Claude Hauser

Volume 13, numéro 1, 2010

Culture et relations internationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/044640ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/044640ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hauser, C. (2010). La Suisse et le Québec au temps de la Révolution tranquille. Échos et effets de la francophonie en périphérie culturelle. *Globe*, 13(1), 73–98. <https://doi.org/10.7202/044640ar>

Résumé de l'article

Dirigée au sortir de la décolonisation par une France qui peut s'appuyer sur une vocation messianique souvent proclamée et une longue tradition en matière de politique culturelle, la mise en place de l'ensemble politico-linguistique de la francophonie est également stimulée par divers élan culturels qui se produisent de façon simultanée dans les périphéries francophones. Il s'agit dans cet article d'évaluer quels ont été les moteurs de ces renouveaux identitaires qui s'expriment de diverses manières au cours des années 1960 et 1970. Au Québec, par une « Révolution tranquille » qu'accompagne une autonomisation du champ culturel, dont les vecteurs les plus connus (chansonniers, poètes) s'exportent avec succès sur le terrain francophone. En Suisse romande, par l'émergence d'une nouvelle génération prompt à s'engager pour briser les cadres établis d'une culture suisse qu'elle juge rigidifiée, et qui exprime ses nouvelles forces créatrices en dynamisant divers secteurs culturels (cinéma, chanson, théâtre, littérature) dont la réputation dépasse rapidement les frontières du pays. Dans quelle mesure l'émergence et le développement de ces élan culturels francophones, qu'ils proviennent de nouveaux centres institutionnels ou de champs culturels périphériques (même s'ils ne sont pas directement affiliés aux actions menées par les mouvements indépendantistes alors très engagés, au Québec comme dans le Jura suisse, dans un combat identitaire fondé sur la défense de la langue française) ont-ils été considérés comme un danger politique par les autorités fédérales helvétiques ou canadiennes ? L'analyse des relations culturelles bilatérales Québec-Suisse durant la période charnière de la Révolution tranquille permet d'évaluer pour chaque partenaire le degré d'autonomie du champ culturel vis-à-vis de la sphère politique.

LA SUISSE ET LE QUÉBEC AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE. ÉCHOS ET EFFETS DE LA FRANCOPHONIE EN PÉRIPHÉRIE CULTURELLE

CLAUDE HAUSER
Université de Fribourg

✦ ✦

Résumé — Dirigée au sortir de la décolonisation par une France qui peut s'appuyer sur une vocation messianique souvent proclamée et une longue tradition en matière de politique culturelle, la mise en place de l'ensemble politico-linguistique de la francophonie est également stimulée par divers élans culturels qui se produisent de façon simultanée dans les périphéries francophones. Il s'agit dans cet article d'évaluer quels ont été les moteurs de ces renouvellements identitaires qui s'expriment de diverses manières au cours des années 1960 et 1970. Au Québec, par une « Révolution tranquille » qu'accompagne une autonomisation du champ culturel, dont les vecteurs les plus connus (chansonniers, poètes) s'exportent avec succès sur le terrain francophone. En Suisse romande, par l'émergence d'une nouvelle génération prompt à s'engager pour briser les cadres établis d'une culture suisse qu'elle juge rigidifiée, et qui exprime ses nouvelles forces créatrices en dynamisant divers secteurs culturels (cinéma, chanson, théâtre, littérature) dont la réputation dépasse rapidement les frontières du pays. Dans quelle mesure l'émergence et le développement de ces élans culturels francophones, qu'ils proviennent de nouveaux centres institutionnels ou de champs culturels périphériques (même s'ils ne sont pas directement affiliés aux actions menées par les mouvements indépendantistes alors très engagés, au Québec comme dans le Jura suisse, dans un combat identitaire fondé sur la défense de la langue française) ont-ils été considérés comme un danger politique par les autorités fédérales helvétiques ou canadiennes ? L'analyse des relations culturelles bilatérales Québec-Suisse durant la période charnière de la Révolution tranquille

permet d'évaluer pour chaque partenaire le degré d'autonomie du champ culturel vis-à-vis de la sphère politique.

✚ ✚ ✚

Switzerland and Quebec as French-speaking communities (1960-1980).

Comparative study of geopolitics in cultural surroundings

Abstract — *On decolonisation, France, leaning on its often-proclaimed messianic vocation and a long tradition of cultural policy, set in motion a politico-linguistic set-up of French-speaking communities. This was also stimulated by various cultural bouts of enthusiasm springing up simultaneously in the French-speaking surroundings. We shall evaluate the driving force of these identity renewals expressed in various ways throughout the 60's and 70's. In Quebec – by means of a “quiet revolution” accompanying autonomy in the cultural field, of which the best-known forms (singers, poets) are successfully exported into the French-speaking areas. In the French-speaking part of Switzerland, by the emergence of a new generation eager to be involved in breaking up the established lines of a Swiss culture considered rigidified, and expressing its new creative forces in various cultural sectors (cinema, song, theatre, literature) whose reputation rapidly reaches beyond its frontiers. To what extent have the emergence and the development of this French-speaking cultural enthusiasm – whether coming from new institutional centres or from surrounding cultural fields – been considered as a political danger by the Swiss or Canadian federal authorities? And this, even if not directly related to actions led by separatist movements nor, as in Quebec and in the Swiss Jura, much engaged in an identity struggle based on the defence of the French language. The analysis of bilateral cultural relations Quebec-Switzerland in this important period of the quiet revolution will thus permit the evaluation, for each partner, of the degree of autonomy of its cultural field as opposed to the political sphere.*

✚ ✚

Le phénomène socioculturel de la « Révolution tranquille », bien connu mais encore largement porteur de controverses historiographiques au Québec¹, est-il applicable et transposable à d'autres situations nationales ? Comme le Québec, la Suisse connaît au cours des années 1960 une mutation socioculturelle qui peut, même si elle n'est pas accompagnée d'un renversement de régime ou de manifestations violentes, être qualifiée de petite « révolution » au pays du consensus. Les valeurs identitaires de la Suisse, mises en place dès la fin des années 1930 autour de la culture politique de la Défense nationale spirituelle, sont en effet battues en brèche dès le milieu des années

✚ ✚ ✚

1. À ce propos, voir notamment Y. BÉLANGER, R. COMEAU et C. MÉTIVIER, *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000 et le numéro thématique de la revue *Mens, Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 3, n° 2, printemps 2003, consacré aux « Regards sur la Révolution tranquille ».

1960, par une nouvelle génération critique d'intellectuels qui, particulièrement en Suisse romande, refuse l'idée d'un « Sonderfall » (cas particulier) suisse. Cette prétendue exceptionnalité historique, fondée sur les valeurs de neutralité armée, d'indépendance et de prospérité tempérée d'esprit charitable et humanitaire, n'a plus lieu d'être selon eux².

Ainsi, la critique sociale et politique des valeurs suisses traditionnelles s'accompagne, particulièrement en Suisse romande, d'une prise de conscience identitaire qui se traduit par un renouveau culturel au premier plan duquel se pressent la littérature, le théâtre et la chanson, sans oublier le septième art. Dans un cas particulier, celui du Jura suisse, ce renouveau identitaire, qui a tout sauf les caractéristiques d'un nationalisme étroit, exclusiviste et replié sur soi, va même déboucher sur l'accélération décisive d'un processus d'indépendance fondé sur des revendications essentiellement culturelles – une histoire spécifique, une langue et une culture distinctes – qui soudent peu à peu une population attachée à la défense de son identité autour de l'idée de création d'un nouveau canton suisse³. C'est peut-être autour de cette « Question jurassienne » que l'homologie entre les cas québécois et suisse se fait la plus nette : comme au Québec au moment de la Révolution tranquille, l'aspiration à l'indépendance et l'affirmation culturelle se doublent en effet d'une mutation des composantes identitaires de la religion, qui quittent le terrain socioconfessionnel pour s'incarner davantage dans une conscience de soi fondée sur un patrimoine culturel commun à défendre⁴.

Nous n'allons pas focaliser notre exposé sur le développement des liens entre le Jura et le Québec, qui ont déjà été assez longuement évoqués au cours d'un colloque qui a fait se croiser les regards de chercheurs suisses et québécois venus de diverses disciplines⁵. Relevons simplement en passant que ces contacts culturels, au cours du XX^e siècle, se sont incarnés le plus



2. Pour davantage de détails sur la notion controversée de « Sonderfall » ou « cas à part » helvétique, voir Walter LEIMGRUBER et Gabriela CHRISTEN, *Sonderfall? La Suisse entre le Réduit national et l'Europe*, Zurich, Musée national suisse, 1992 ainsi que Jean-Daniel CLAVEL et Alain M. SCHOENENBERGER, *Adieu au « Sonderfall »*, La Suisse en marche, Genève, Georg, 2000.

3. Claude HAUSER, *L'aventure du Jura : cultures politiques et identité régionale au XX^e siècle*, Lausanne, Édition Antipodes, 2004.

4. À ce propos, voir E.-Martin MEUNIER, *Sortir de la « grande noirceur » : l'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2002 et Urs ALTERMATT, *Le catholicisme au défi de la modernité : l'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne, Éditions Payot, 1994, en attendant les résultats de la recherche comparative en cours sur les mutations de la chrétienté dans la Francophonie de la seconde moitié du XX^e siècle dirigée par Francis Python à l'Université de Fribourg.

5. Claude HAUSER et Yvan LAMONDE, *Regards croisés entre le Jura, la Suisse romande et le Québec*, Laval, Presses de l'Université Laval et Porrentruy, OPC de la République et canton du Jura, 2002.

nettement dans la posture médiatrice d'Auguste Viatte⁶. Ce professeur de littérature d'origine jurassienne a enseigné durant une quinzaine d'années à l'Université Laval, entre 1933 et 1949, avant de devenir une des figures de proue de la francophonie littéraire, dont il s'est efforcé de faire l'histoire, en critique et voyageur infatigable. Viatte n'a eu également de cesse, une fois retourné en Europe, de stimuler la vie associative de la francophonie en dirigeant et animant de nombreux cercles culturels la concernant.

Durant la période qui nous intéresse, la francophonie entre dans une phase institutionnelle et organisationnelle qui voit s'établir le système des « grandes agences⁷ ». Mais la francophonie, comme le soulignent les travaux récents menés par François Roche sur l'histoire des relations culturelles internationales, peut également être abordée comme une géopolitique culturelle, active au temps de la décolonisation⁸. Largement dirigée par une France qui peut s'appuyer sur une vocation messianique souvent proclamée et une longue tradition en matière de politique culturelle, la mise en place de l'ensemble politico-linguistique de la francophonie est cependant stimulée par divers élans culturels qui se produisent de façon simultanée dans les périphéries francophones. D'où l'intérêt d'examiner d'abord comment a pu se constituer et se développer en périphérie du centre français, et surtout parisien, un nouvel espace culturel élaboré par des acteurs issus de milieux et d'univers socioculturels souvent éloignés. Leurs itinéraires se sont-ils rapprochés simplement au gré de certains aléas de carrière ou d'affinités personnelles, ou peut-on affirmer que le rôle de « passeurs culturels » qu'ils ont joué entre la Suisse et le Québec au temps de la Révolution tranquille peut se comprendre comme l'émergence plus ou moins consciente d'une destinée commune ? Il y aurait alors chez eux la conscience de participer, dans leur sous-champ culturel spécifique, à une mutation sociopolitique d'importance par rapport à l'évolution identitaire de leur pays, et ceci dans un contexte général d'affirmation du fait francophone.



6. Pour une vue d'ensemble du parcours d'Auguste Viatte, voir Claude HAUSER, « Itinéraire d'un passeur de frontières franco-suisse: Auguste Viatte entre francophonie littéraire et engagements politiques », A. DIERKENS, F. GUGELOT, F. PREYAT et C. VANDERPELEN-DIAGRE, *La croix et la bannière. L'écrivain catholique en francophonie (XVII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007, p. 217-227.

7. Pour une vision générale du processus, voir Jean-Yves MOLLIÉ et Gérard VIGNER, « L'émergence du domaine et du monde francophones », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, SIHFLES, n° 40-41, juin-décembre 2008. Ainsi que Jürgen Erfurt, *Frankophonie, Sprache, Diskurs, Politik*, Tübingen, A. Francke, 2005, p. 17-22.

8. François ROCHE, « Pour une géopolitique de la culture », François Roche [éd.], *La culture dans les relations internationales*, Rome, École française de Rome, 2002, p. 23-24.

Dans un deuxième temps, il convient de se demander de quelle manière ont été perçus, en ce qui concerne les institutions et les politiques culturelles qui se mettent alors lentement en place (dans le cas suisse) ou se développent de manière dynamique (au Québec), les enjeux culturels et politiques liés à ce nouvel espace francophone en voie de constitution. La fin des années 1960 correspond à un moment-clé dans l'intensification des rapports culturels entre la Suisse et le Québec. Ceux-ci sont titillés d'une part par une impulsion politique venant du centre, le fameux « vive le Québec libre » du général de Gaulle, stimulés d'autre part par la préparation et le déroulement de l'Exposition universelle de Montréal, et enfin placés sous tension par la question du séparatisme jurassien, qui trouve un écho dans les revendications indépendantistes québécoises⁹. Le présent article traitera de ce second aspect du problème, essentiellement à partir de sources suisses, dans une perspective à la fois comparative et transnationale¹⁰.

ARCHÉOLOGIE DE QUELQUES LIENS CULTURELS ENTRE LA SUISSE ROMANDE ET LE QUÉBEC

Durant la période considérée, l'un des axes principaux de l'échange culturel qui se développe entre la Suisse romande et le Québec traverse le domaine de la chanson à texte, révélateur d'une commune attirance pour un type d'expression artistique alors en vogue dans ces périphéries culturelles. Selon Roger Chamberland, comme la poésie, « la chanson est le lieu par excellence où se développe et s'articule une prise de conscience nationale »¹¹. Comme en France, l'art des chansonniers se rapproche du champ littéraire contemporain par ses ambitions poétiques, ses apparentements fréquents avec les petites scènes théâtrales pour ce qui est de ses lieux de production, ainsi que son contenu très souvent engagé¹². Ceci non seulement au niveau politico-identitaire – on citera simplement pour rappel le fameux cri « Vive le Québec libre ! » de la chanteuse Pauline Julien lors de la Conférence de la Francophonie de 1969 à Niamey –, mais également sur le plan de la défense culturelle, puisque les chanteurs à texte, en Suisse romande et ailleurs dans la



9. Voir notamment pour le cas du Québec le livre de Stéphane PAQUIN avec la collaboration de Louise BEAUDOUIN, *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006.

10. L'élargissement de cette problématique, sur la base de sources québécoises et canadiennes, est prévu dans le cadre d'un ouvrage en préparation sur le thème général des relations culturelles entre la Suisse et le Québec dans la seconde moitié du XX^e siècle.

11. Roger CHAMBERLAND, « De la chanson à la musique populaire », dans Denise LEMIEUX, *Traité de la culture*, Sainte-Foy, Édition de l'IQRC, 2002, p. 703.

12. Lise BIZZONI et Cécile PRÉVOST-THOMAS, *La chanson francophone engagée*, Montréal, Tryptique, 2008.

francophonie, se posent comme des figures de « résistance » face à la vague musicale anglo-saxonne qui s'impose alors sur le terrain commercial du « show-bizz »¹³. Exigüité du territoire, rareté des maisons de production discographique, absence de véritables instances de consécration : faute de structures suffisantes, la vie d'auteur-compositeur-interprète ne peut être assumée sans l'apport d'une autre activité professionnelle par la grande majorité des chanteurs qui tentent de faire carrière en Suisse romande¹⁴. Pourtant, ceux-ci peuvent compter sur quelques nouveaux atouts : le lancement d'une maison de production de disques sensible à la « nouvelle chanson romande », sous le label « Évasion », en 1968, permet en effet à des chanteurs comme Michel Bühler, Henri Dès et d'autres de faire connaître leurs titres. Ceux-ci sont souvent d'ailleurs de mieux en mieux relayés à la Radio suisse romande par celui qui apparaît comme un médiateur passionné de la chanson francophone. Comédien et poète à ses heures, Émile Gardaz, véritable « laboureur des ondes » à la façon de Guy Mauffette¹⁵, propose chaque semaine à un chanteur romand de présenter un nouveau titre dans son émission « Demain Dimanche ». Mais c'est la production en concerts qui fournit l'essentiel des revenus des chanteurs, ceux-ci se produisant majoritairement dans de petites salles intimistes, cabarets et caveaux que l'on peut assimiler aux boîtes à chansons québécoises. En découle une scénographie dépouillée qui place le chansonnier seul sur scène, ou accompagné d'un ou deux musiciens, et met en valeur sa condition d'artiste au service de la parole.

PREMIER TRIO SUR LA SCÈNE ROMANDE : FÉLIX LECLERC – CHARLES APOTHÉLOZ – LÉON FRANCIOLI

En 1966, les scènes romandes les plus connues voient se produire une célébrité québécoise établie depuis peu sur les bords du Léman, Félix Leclerc. Celui-ci est accompagné à la basse par un jeune musicien lausannois dont la carrière commence : Léon Francioli. Comment expliquer la venue en Suisse de Félix Leclerc, et peut-on évaluer la portée de son compagnonnage avec cet accompagnateur, qui se poursuivra durant une bonne dizaine d'années jusque sur la scène québécoise ? Tout d'abord, et cela confirme le caractère hybride de l'artiste-chansonnier, tant au Québec qu'en Suisse romande, c'est



13. Caroline DURAND, « Les chroniqueurs artistiques et la politisation de la chanson 1960-1980 », dans Lise BIZZONI et Cécile PRÉVOST-THOMAS, *ibid.*, p. 107-137.

14. À ce sujet, voir Jean-Marc DOY, *Éléments pour un état de la chanson romande*, Lausanne, École d'études sociales et pédagogiques, 1987.

15. Sur cet homme de radio, voir Luc DUPONT et Guy MAUFFETTE, *Le laboureur d'ondes. Portrait de siècle avec homme de radio*, Québec, Éditions Multimonde, 2005.

par l'intermédiaire de réseaux théâtraux que le contact s'établit entre le chanteur de la Tuque et le canton de Vaud. À l'origine du lien, on trouve l'imprésario parisien Jacques Canetti. Directeur des maisons de disques Polydor et Philips qui produisent Félix Leclerc, il se trouve également à la tête du théâtre des Trois-Baudets à Paris. En 1953, ce dernier accueille, pour assurer la première partie d'une tournée de Brassens, la troupe lausannoise des Faux-Nez, fondée en 1949 sous l'impulsion principale de Charles Apothéloz, ce jeune dramaturge vaudois qui a évolué dès la fin de la guerre, sous l'influence de l'existentialisme sartrien, d'un milieu marqué politiquement à droite vers une critique sociale qui le pousse jusqu'à l'objection de conscience¹⁶.

C'est donc par Canetti que le contact s'établit entre Leclerc et la troupe des Faux-Nez que lui recommande l'imprésario parisien. Au printemps 1955, l'auteur du *P'tit bonheur* est installé à Lausanne, chez Apothéloz. Sa pièce rencontre un franc succès dans la capitale vaudoise, puis part en tournée dans différentes localités de Suisse romande. Le biographe d'Apothéloz, Joël Aguet, relève la proximité de vues qui relie alors les deux artistes, qui partagent une « identité de vues sur le théâtre qu'il convient de faire, [...] peut-être parce que la Suisse romande et le Québec se trouvent dans des situations comparables, à cette époque, sur les plans culturel et théâtral¹⁷ ». Pour Apothéloz en tout cas :

ce théâtre de village qu'est le *P'tit bonheur*, mettant en scène des gens simples, paysans, montagnards, ouvriers et fonctionnaires du Canada [...] n'a cependant rien de local. Il est universel, tout autant que les romans de Ramuz, avec sa chaleur humaine, ce sens de la farce, ce don d'intimité qui ont fait des chansons de Leclerc des succès internationaux et qui lui sont propres et inimitables¹⁸.

Ainsi, cette première rencontre, malgré une impulsion française, démontre chez ses acteurs principaux la volonté de faire émerger un style théâtral, proche du cabaret, qui ne soit plus dépendant, ni par le style ni par les thèmes, des canons du centre parisien. L'aventure des Faux-Nez se poursuivra jusqu'en 1959, et l'on retrouvera Charles Apothéloz à nouveau sur scène avec le Centre dramatique romand qui participe activement à la programmation de l'Exposition universelle de Montréal en 1967. Quant à

✦ ✦ ✦

16. Françoise FORMEROD, *Lausanne, le temps des audaces, Les idées, les lettres et les arts de 1945 à 1955*, Lausanne, Payot, 1993, p. 181-192.

17. Charles APOTHÉLOZ, *Cris et écrits. Textes sur le théâtre (1944-1982), réunis et présentés par Joël Aguet*, Lausanne, Payot, 1990, p. 165.

18. Extrait de l'article de Charles Apothéloz paru dans le journal *La Voix ouvrière* du 17 mars 1955, cité dans *Cris et écrits, ibid*, p. 167.

Félix Leclerc, on connaît les difficultés qu'il rencontre pour faire reconnaître son art théâtral dans sa patrie d'origine¹⁹. C'est donc essentiellement sur une déception professionnelle, mêlée à une réorientation de sa vie sentimentale, qu'il va reprendre les chemins helvétiques. De retour en Europe, Félix Leclerc entame des tournées de chansons à travers la France, la Belgique et la Suisse avec son nouvel imprésario Jean Dufour. À Noël 1968, son établissement en Suisse, sur les hauts de Lausanne, à Lutry précisément, le fait renouer avec les réseaux amicaux et professionnels tissés au milieu des années 1950. C'est chez Gérald Zambelli, un ingénieur féru d'art dramatique, proche ami de Charles Apothéloz, fondateur en 1957 du Théâtre des Trois P'tits Tours à Morges, que Leclerc s'installe, profitant de l'absence du propriétaire alors aux États-Unis²⁰. Son séjour suisse, qui durera environ deux ans, est marqué par une vie très sédentaire, repliée sur le cocon familial, mises à part les tournées à succès qu'il multiplie en Suisse romande et en France. Un autre proche du milieu Apothéloz, le comédien Jacques Bert, qui fera dès 1973 de la salle des Faux-Nez un cabaret-théâtre actif dans la promotion de la chanson romande, lui sert alors de régisseur et d'éclairagiste.

Surtout, un nouveau contrebassiste lui a été présenté par son ami chanteur Henri Dès : le jeune lausannois Léon Francioli. Âgé de 22 ans, issu d'une famille italienne de tradition anarchisante, Francioli est alors engagé politiquement à l'extrême gauche, jouant le satellite du mouvement trotskiste de la Ligue marxiste révolutionnaire qui prend son élan en Suisse romande, dans la foulée des événements de mai 68²¹. La relation père-fils qui s'établit rapidement entre le chanteur et son accompagnateur, empreinte de respect et de liberté mutuels, marque un tournant dans la carrière de Leclerc dans le sens d'une politisation accrue, liée bien sûr également à la crise d'octobre 1970 au Québec²². Si Francioli estime que Leclerc demeurait « trop catholique » pour absorber les cours de marxisme qu'il lui distille amicalement au gré des tournées, l'idée de l'engagement intellectuel rejaillira pourtant sur le répertoire du chanteur québécois. C'est à son contrebassiste, qui l'a suivi sur l'île d'Orléans, qu'il présente en effet, au lendemain de l'assassinat de Pierre

✚ ✚ ✚

19. Jacques BERTIN et Félix LECLERC, *Le Roi heureux*, Paris, les Éditions Arléa, 1987 ainsi que Jean DUFOUR et Félix LECLERC, *D'une étoile à l'autre*, St-Cyr-sur-Loire, Christian Pirot Editeur, 1998.

20. Entretien téléphonique de l'auteur avec Gérald Zambelli, 24 mars 2007.

21. À ce propos, voir Benoît CHALLAND, *La Ligue marxiste révolutionnaire en Suisse romande (1969-1980)*, Fribourg, Aux Sources du Temps présent, 2000.

22. En octobre 1970, l'enlèvement par le Front de libération du Québec de l'attaché commercial de Grande-Bretagne James Cross et du ministre québécois Pierre Laporte, qui sera retrouvé mort, plonge le Québec dans une crise majeure, marquée par l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre de la part du gouvernement canadien.

Laporte, la première mouture de l'« Alouette en colère », en l'interrogeant ainsi : « ça va là, je m'engage assez ?²³ ».

Ainsi, au tournant des années 1970 et au retour de son séjour suisse, Félix Leclerc incarne davantage qu'auparavant un Québec qui exprime par la chanson poétique une forme de résistance culturelle à l'influence anglo-saxonne et au modèle culturel américain, qualifié d'impérialiste. Celle-ci prolonge ainsi la contestation portée par des cercles militants d'extrême gauche en Suisse romande, qui voient dans la lutte du Québec pour l'indépendance un combat nécessaire de désaliénation face à l'oppression coloniale du capitalisme anglophone²⁴. Leur remise en cause d'une « Suisse au-dessus de tout soupçon »²⁵ trouve également un écho chez le père de la chanson québécoise, qui ne se privera d'ailleurs pas d'ironiser, en retour et en chanson, sur l'image d'une Suisse sclérosée dans son confort, son amour de l'argent et de la consommation, et sa paranoïa sécuritaire, vécue au quotidien par ses citoyens dans leurs abris antiatomiques : c'est l'air de *La Montagnette*...²⁶

MICHEL BÜHLER – GILLES VIGNEAULT : ÉMERGENCE D'UNE CHANSON FRANCOPHONE ENGAGÉE

Chanter une telle Suisse, démocratie-témoin dévoyée vendue aux industriels et aux banquiers, indique qu'en dépit d'une vie personnelle plutôt repliée sur son havre de paix de la riviéra lémanique Félix Leclerc connaît une certaine acculturation au contact de la vie intellectuelle et artistique romande du tournant des années 1970 et de ses thèmes d'expression privilégiés. Les meilleurs représentants de la chanson romande entretiennent alors un rapport identitaire avec leurs origines qui est tout sauf régionaliste ou folklorisant. La chanson à texte romande établit en effet sa réputation en privilégiant le genre engagé : féministe chez Yvette Théraulaz, anarchisante chez Pascal Auberson, elle est sociale et antimilitariste chez Michel Bühler²⁷. Ce dernier, qui plonge ses racines dans le Jura vaudois, chante la justice sociale et la vie quotidienne des petites gens, dénonçant les conformismes, la xénophobie et les marchands de canons, dans la ligne des nouveaux mouvements sociaux des années 1970. Partant de réalités locales, Bühler s'efforce d'exprimer des vérités

✦ ✦ ✦

23. Entretien de l'auteur avec Léon Francioli, 21 mars 2007.

24. C'est par exemple le cas du journaliste et éditeur Charles-Henri Favrod, qui écrit régulièrement à la *Gazette de Lausanne* et collabore occasionnellement à la revue québécoise *Liberté* : voir en particulier dans cette revue son article « On gouverne dans sa langue », 25 janvier-février 1963, p. 36-44.

25. Pour reprendre le titre du brûlot critique que Jean Ziegler publiera aux Éditions du Seuil en 1976, dans la collection « Combats ».

26. « La montagnette, chanson suisse » extraite de l'album « Mon fils » de Félix Leclerc, 1978, Philips.

27. Jean-Marc DOY, *op. cit.*, passim.

universelles, et son chemin poétique croise en 1969 celui de Gilles Vigneault, alors en tournée à Genève²⁸.

L'affinité élective entre les deux chanteurs, qui sont tous deux également écrivains, va dès lors se construire autour d'un partage de valeurs et d'un même sentiment de pouvoir chanter le pays dans son identité profonde, avec la prétention de le faire en proposant des textes littéraires de qualité. Elle se traduit concrètement par une relation professionnelle et amicale qui s'étoffe au fil des concerts, une dizaine en commun en Suisse et en France entre 1969 et 1974²⁹. Notons que le chanteur suisse n'exerce le métier d'artiste à proprement parler que depuis sa rencontre avec son aîné québécois (Bühler était auparavant instituteur, comme Vigneault), qui sur ce point lui sert de modèle. Entouré de quelques amis, Bühler va ainsi organiser les premières tournées suisses de Vigneault. Le chanteur-vedette québécois lui renverra l'ascenseur en lui offrant ses premières parties dans les grandes salles parisiennes, les Maisons de la culture qui fleurissent en province, et en lui ouvrant finalement en 1972 les portes de quelques boîtes à chansons du Vieux-Montréal ou de Québec. Au « Petit-Champlain », le chanteur vaudois interprète Raymond Lévesque ou Gilles Vigneault, bien sûr, mais ne parvient pas à percer sur la scène québécoise, comme les autres artistes chansonniers suisses d'ailleurs. Expliquant les raisons d'un relatif échec de son second séjour québécois en 1974, durant lequel il participe en spectateur averti à la fameuse super franco-fête des Plaines d'Abraham, Bühler évoque l'encombrement de la scène québécoise d'alors, le peu d'écho rencontré par des chansons très engagées socialement et marquées régionalement, ainsi qu'une dérive perceptible de la chanson à texte québécoise vers le show-bizz³⁰.

Au début 1970 précisément, le tandem amical Bühler-Vigneault a formalisé ses liens socioprofessionnels en s'affiliant à une même maison de disques, l'Escargot-Sibécarr³¹. Toute parisienne qu'elle soit, cette petite entreprise cultivant l'amitié entre ses affiliés n'en apparaît pas moins alternative, défendant une chanson à texte dite « de qualité », en marge des circuits de grosse distribution, et favorisant par exemple la diffusion en France des titres



28. Voir notamment le témoignage en images livré par Michel BÜHLER dans Anne CRÉTÉ, *L'autre chemin, portrait d'un chanteur de parole(s)*, L'Auberson, 2005. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de l'imprésario d'origine jurassienne Francis Theurillat que Vigneault organise ses tournées en Suisse.

29. Pour une liste des échos des tournées de Gilles Vigneault en Suisse, voir Marc GAGNÉ et Gilles VIGNEAULT, *Bibliographie descriptive et critique, discographie, filmographie, iconographie, chronologie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 976 pages.

30. Entretien de l'auteur avec Michel Bühler, 16 février 2007.

31. À propos de cette maison de disques et de sa destinée, voir l'article de Jean-Paul LIÉGEOIS, « CBS chasse l'Escargot », *L'Unité*, 4 juillet 1980.

produits par la maison de disques romande « Évasions ». L'Escargot est dirigée par Gilles Bleiveis, un passeur culturel pétri de convictions qui a notamment fait de la prison pour insoumission au plus fort du conflit algérien³². L'aventure de la maison, rachetée en 1980 par CBS et flouant au passage quelques-unes de ses « locomotives », dont Gilles Vigneault et François Béranger, finit mal. Cependant son existence a favorisé un rapprochement certain entre des sous-champs culturels périphériques. Certains critiques musicaux n'hésitent pas à parler d'une francophonie artistique dont les réseaux chansonniers ne rejoignent pas toujours l'axe parisien majeur, mais mettent directement en contact entre elles les périphéries³³. Opinion corroborée par Bühler et Vigneault, au point que le premier confiait encore récemment au second, lors d'une rencontre d'après-concert : « Au tournant des années 1970, on construisait un monde, on avait conscience d'y participer³⁴ ».

HUBERT AQUIN EN SUISSE OU L'IMPOSSIBLE EXIL

Au tournant des années 1960-1970, la Suisse est perçue par une génération d'intellectuels critiques comme un havre de paix doublé d'une atmosphère de prison et d'hypocrite bonheur de vivre, un pays égoïste, arrogant et replié sur la défense de ses intérêts financiers et économiques. Ces intellectuels sont soumis à une étroite surveillance par les autorités de l'État, qui redoutent de leur part des velléités révolutionnaires soutenues en coulisse par Moscou ou les mouvements de décolonisation³⁵. Ce visage à double-face est également celui que perçoit et décrit un exilé québécois dont la notoriété littéraire s'affirme dans la Belle Province, Hubert Aquin.

[Son] idéologie de synthèse liant marxisme, pensée décolonisatrice et nationalisme en fait l'un des porte-parole littéraires majeurs de la Révolution tranquille, et son œuvre, en particulier son roman ayant pour cadre la région lémanique, *Prochain épisode*, constitue un roman-phare de cette période d'émancipation et de révolte, révélateur d'une littérature qui « devient québécoise et non seulement d'expression française³⁶ ».

Dans une récente étude comparative portant sur les champs littéraires québécois et romand, Sylvie Jeanneret a bien montré comment l'œuvre d'Aquin,

✦ ✦ ✦

32. Entretien de l'auteur avec Michel Bühler, 16 février 2007.

33. Jean-Paul LIÉGEAIS, « La chanson au secours de la francophonie », *L'Unité*, 19 septembre 1980.

34. Rencontre avec Michel Bühler et Gilles Vigneault, Yverdon, 13 mars 2007.

35. On citera à titre d'exemple le cas de Max Frisch, évoqué dans le film récent de Max von Gunten, *Max Frisch citoyen* (DVD), HesseGreutert Film, 2008.

36. Anthony SORON, *Hubert Aquin ou la révolte impossible*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 7-10.

qui évoque la Suisse à plusieurs reprises, la présente comme un « espace double », à la fois lieu de refuge et lieu hostile, espace immobile et figé dans ses montagnes que seul anime le mouvement de l'écriture et de la création littéraire. Une approche historique de l'itinéraire d'Hubert Aquin, centrée sur son itinéraire, son réseau de contacts et son apparition dans l'espace public suisse romand, permet d'expliquer davantage les raisons de cette perception littéraire.

Première étape, Bâle, dès février 1953. C'est en effet durant son séjour à Paris de 1951 à 1954 que Aquin voyage et découvre l'Europe, sur les traces de Nietzsche et Stendhal. Initialement consacré à un séjour d'études à l'Institut d'Études politiques de Paris, son séjour prend des allures de quête existentielle et marque les débuts de son orientation littéraire. Il suit des cours de littérature en Sorbonne, écrit ses premiers essais, assouvit sa soif de culture. À Bâle, Aquin visite les musées d'art, retirant une forte impression des toiles de Goya et de Holbein le Jeune. Près de dix ans plus tard, un second séjour en Suisse lui fait découvrir Lausanne, en juin 1962. Les bords du Léman ne sont qu'une étape parmi d'autres d'une solitude vécue dans les chambres d'hôtels anonymes, au fil d'un voyage en Europe qui prend des airs d'errance, sur fond de forte dépression. Angoissé à l'idée de retourner à Montréal y retrouver sa famille, il confie dans son journal personnel rédigé à Lausanne : « Voyager est un tremblement, une convulsion entretenue, l'étape intolérable des spasmes et des sueurs qui annonce la nausée finale³⁷ ». C'est pourtant sur la même rive lémanique qu'Hubert Aquin choisit de revenir, peut-être sur les traces de Vladimir Nabokov, après avoir fait de cet espace helvétique le cadre de son roman *Prochain épisode*, rédigé en prison et lancé avec succès en novembre 1965.

Il a en effet désormais derrière lui un passé de militant indépendantiste, inscrit au Rassemblement pour l'Indépendance nationale (RIN) depuis 1960, et rapidement porté vers l'action extrémiste et la tentation d'une violence armée qu'il n'appliquera jamais³⁸. « Révolutionnaire manqué, terroriste de papier », Aquin est cependant soupçonné de collusions avec le Front de libération du Québec, accusé de port d'armes illégal et interné en institut psychiatrique en 1964. Cet épisode judiciaire et pénitentiaire va le poursuivre jusqu'en Suisse, où il arrive au printemps 1966, en rupture dans sa vie per-

✦ ✦ ✦

37. Hubert AQUIN, *Journal 1948-1971*, éd. critique établie par Bernard Beugnot, Montréal, Bibliothèque du Québec, 1992, p. 239.

38. Voir le film de Jacques Godbout *Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquin*, 1979, sur le site de l'ONF : http://www.onf.ca/film/Deux_episodes_dans_la_vie_d_Hubert_Aquin/.

sonnelle, qu'il partage désormais avec sa compagne Andrée Yanacopoulo. Dès juin 1966, la Police fédérale des étrangers est au courant de ses engagements québécois, que son ex-femme qualifie sans hésiter d'« activité terroriste » dans les renseignements qu'elle transmet aux services consulaires suisses de Montréal³⁹. Dans un contexte d'extrême tension en Suisse, puisque le dossier du séparatisme jurassien est marqué par une seconde vague d'attentats du Front de libération du Jura à l'été 1966, Hubert Aquin sera ainsi passé à la question par la Police de Sûreté du canton de Vaud. Soupçonné de collusions avec le FLJ, il demeure sous haute surveillance jusqu'à la fin de l'année 1966, date à laquelle son permis de séjour ne sera pas renouvelé, pour cause officielle et néanmoins mesquine de « surpopulation étrangère » en Suisse⁴⁰ !

L'affaire fait du bruit dans la presse romande, en particulier dans la *Gazette de Lausanne*, qui soulève la question des motivations politiques de cette décision, et donne la parole à Aquin. De même, l'organe séparatiste *Le Jura libre* s'élève contre une discrimination mise en rapport avec l'expulsion, au même moment, d'un intellectuel d'extrême gauche connu pour son soutien actif au Front de libération nationale algérien, l'éditeur Nils Andersson⁴¹. La presse québécoise prend le relais de ces étonnements et protestations, poussant ainsi les services diplomatiques suisses à tenter d'en savoir plus sur le « passé terroriste » d'Aquin pour justifier leur mesure d'exclusion. Le consul suisse à Montréal réussira à obtenir copie des jugements canadiens de mars 1966 par lesquels Aquin avait été acquitté de ses activités dites extrémistes au bénéfice du doute. Une manœuvre qui coûtera cher – en dollars canadiens – au diplomate, lui attirant les reproches de ses supérieurs, et qui surtout lui aliénera un peu plus l'estime de l'écrivain québécois, auprès duquel il tente de se justifier à l'été 1967. Aquin ne sera pas dupe, confiant au consul qu'il considère que l'on tente ainsi, « non sans maladresse, de rattraper une situation désagréable pour la Suisse, en cela que le mythe de la "Suisse pays accueillant" pouvait être ébranlé » par sa mise à l'écart⁴².

+ + +

39. Archives fédérales suisses (AF), Berne, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd 568, Lettre de Mme Aquin à la Police fédérale des étrangers, 23 juin 1966. On y lit notamment, sous la plume de l'ex-femme d'Hubert Aquin, que ce dernier, en compagnie de Mme Andrée Benoist, sa compagne, « ont tenté de faire du terrorisme au Québec au printemps de 1964. Mme Benoist cachait des armes chez elle et hébergeait aussi M. Aquin. (...) Le tout s'est terminé par l'arrestation de M. Aquin, accusé de vol et de port d'armes illégal. Après un mois de prison à Bordeaux, Aquin a fait de la clinique psychiatrique à l'Institut Albert Prévost et il va demander le permis de séjour en Suisse ».

40. AF, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd 568, Télégramme du Département politique fédéral, 22 décembre 1966.

41. « Suisse hospitalière... Freddy [sic] Andersson et Hubert Aquin sont expulsés », *Le Jura libre*, 21 décembre 1966, p. 3.

42. AF, Fonds E 2001 (E) 1978/84, Bd 568, Lettre d'H. Aquin au consul de Suisse à Ottawa, 24 juillet 1967.

Deux leçons sont à retenir de cette triste affaire : si Aquin, aspirant à un retrait de la scène politique, s'est bien gardé de tout contact avec les séparatistes jurassiens durant son séjour, il est victime d'une chasse aux sorcières qui transforme de rares liens entretenus avec des intellectuels romands en vue – le journaliste Charles-Henri Favrod, sympathisant de la cause indépendantiste algérienne⁴³, ou le chroniqueur littéraire de la *Gazette de Lausanne*, Frank Jotterand – en contacts suspects aux yeux des autorités fédérales. L'affaire jurassienne, sur laquelle nous allons revenir, provoque par ailleurs un net raidissement de la Berne fédérale, très sensible à toute critique du modèle de pluralisme linguistique helvétique et méfiante face à l'émergence concrète d'une francophonie agissante. Autant d'arguments qu'Hubert Aquin, déchu de son droit de séjourner en Suisse, ne se privera pas de mettre en relief dans les entretiens qu'il livre à la presse suisse et québécoise, n'hésitant pas à parler d'une situation de colonisé pour qualifier le rapport de domination qu'exercent selon lui les Alémaniques sur la Suisse romande.

LA GÉOPOLITIQUE FRANCOPHONE AU DÉFI DES INDÉPENDANTISMES

Circonscriit dans les années 1950 au plan cantonal et nationalitaire, le besoin de liberté exprimé par les partisans de la création d'un nouveau canton du Jura prend durant les années 1960 des allures de « Libération » plus générale et plus contestataire⁴⁴. Souhaitant provoquer l'intervention médiatrice de la Confédération suisse dans ce conflit d'origine cantonale, les séparatistes portent leur lutte aux accents décolonisateurs et parfois révolutionnaires sur le plan international. La tension politique qui accompagne la mise en cause des valeurs de la culture politique suisse par la Question jurassienne, comme l'internationalisation de cette dernière, vont révéler l'attitude défensive et très conservatrice qui domine alors dans les milieux diplomatiques suisses, ainsi qu'une conception vieillissante et prudente de la politique culturelle étrangère⁴⁵. De cette dernière, souvent réduite aux mondanités et au service primordial des intérêts économiques du pays, ne va ainsi émerger que méfiance et incompréhension de la part des Suisses vis-à-vis des initiatives que multiplie alors Paris dans le domaine de la Francophonie, comme des avancées tentées dès le début des années 1960 de façon autonome par le Québec sur

✚ ✚ ✚

43. À ce propos, voir la thèse tout juste achevée de Damien CARRON : *La Suisse face à la guerre d'indépendance algérienne*, Thèse. (Histoire contemporaine), Université de Fribourg, avril 2010 (à paraître).

44. Claude HAUSER, *L'Aventure du Jura...*, *op.cit.*, p. 91-132.

45. Claude HAUSER et Jakob TANNER, « Introduction : Pro Helvetia, un paradoxe », *Entre culture et politique, Pro Helvetia de 1939 à 2009*, Zurich et Genève, Editions NZZ et Slatkine, 2010, p. 11-32.

le terrain international. Les autorités de la Province, en particulier le ministre Paul Gérin-Lajoie, s'efforcent alors de « prolonger de façon externe les compétences internes » du Québec⁴⁶. Craignant par-dessus tout qu'un succès des idées du fédéralisme ethnique n'entraîne l'éclatement de la Suisse, méfiant face à un « impérialisme français » dont ils craignent le développement sur le plan culturel, les chefs de la politique étrangère helvétique perçoivent un danger qui proviendrait non pas du Quai d'Orsay, mais de cercles ministériels regroupés autour de l'Union pour la nouvelle République d'obédience gaulliste. Ceux-ci viseraient à soutenir moralement et financièrement tous les « groupements dissidents francophones réclamant l'autonomie⁴⁷ ». Le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, récemment créé, serait un des instruments au service de cette politique de prestige⁴⁸.

FACE AU CANADA COMME AU QUÉBEC : LA PRUDENCE SUISSE EST DE MISE

On comprend dans ce contexte les réticences du conseiller fédéral Wahlen, en charge des affaires étrangères, face aux propositions d'accords culturels que lui fait l'ambassadeur canadien en Suisse au début de l'année 1964. Si Wahlen est un ami du Canada, où il a étudié l'agronomie avant la guerre, il n'en demeure pas moins très prudent, estimant que de tels accords, développés avec d'autres pays de langue française, dénotent trop nettement un « pangallicisme fondé sur la notion d'ethnie française » dont les gaullistes font leur cheval de bataille⁴⁹. Il ne dérogera donc pas à la règle qui veut que la Suisse ne conclut pas d'accords culturels bilatéraux avec des partenaires étrangers, et ceci même si l'ambassadeur Feaver peut le rassurer sur les intentions du gouvernement canadien. Celui-ci cherche en effet surtout à précéder les

✦ ✦ ✦

46. Stéphane PAQUIN, « Les relations internationales du Québec sous Lesage 1960-1966 », *Histoire des relations...*, op.cit., p. 31-39.

47. AF, E 2001 (E) 1978/84, Bd 70, Chemise « Centre international de l'Ethnie française », Rapport de Guy Hentsch, Rapport de dossier sur l'Association européenne de l'Ethnie F et la question jurassienne, 2 juin 1966.

48. C'est sous l'impulsion du premier ministre Georges Pompidou qu'a été créé en décembre 1965 cet organisme chargé d'étudier les mesures propres à assurer la défense et l'expansion de la langue française, et notamment de faire dans ce but les liens avec toute initiative, y compris privée, se développant dans le cadre de la coopération culturelle et technique avec d'autres pays. L'idée avait germé dans les bureaux du ministère de la Culture dirigé par André Malraux, mais sa récupération et sa concrétisation par les soins du Cabinet du premier ministre Pompidou révèle le souci de l'Élysée d'affirmer une présence active sur le terrain de la défense de la langue française. Sur le contexte de création du Haut Comité, voir notamment la synthèse de Xavier DENIAU, *La Francophonie*, Paris, PUF, 2003, p. 50-59.

49. AF, E 2003 1978/29, carton 212, Questions culturelles avec Canada, Note du secrétaire général Micheli, 20 janvier 1964.

velléités de politique culturelle extérieure de la province de Québec, et engagera dès l'été 1965, selon la presse suisse, près d'un million de dollars dans les liens culturels avec les pays francophones⁵⁰. Effectivement, avec l'émergence de la doctrine Gérin-Lajoie, la Suisse semble se trouver rapidement en très bonne place sur la liste des pays francophones avec lesquels le Québec souhaite développer des contacts, par le biais d'accords, voire même l'ouverture d'un consulat à Québec.

Cette géopolitique culturelle de la francophonie provoque d'ailleurs des remous dans les chancelleries, si l'on en croit les rapports de l'ambassadeur suisse au Canada, qui relate que son collègue français à Ottawa, François Leduc, pratique une politique discriminatoire à l'égard des Canadiens francophones travaillant pour le gouvernement central canadien, ceux-ci étant tenus en quarantaine et exclus des réceptions de l'ambassade de France⁵¹... Quoi qu'il en soit, la prudence helvétique demeure un leitmotiv, et ce, jusqu'au crucial été 1967. Si les diplomates suisses en poste à Ottawa se félicitent de la « période d'émancipation et d'évolution remarquable » que connaît le Québec, ils pensent tout au plus que la nomination d'un attaché culturel suisse chargé des relations avec la capitale du Québec suffirait à faire sortir un peu les Québécois de l'orbite de la propagande française⁵². Réflexe de périphérie et primordialité de l'unité pluriculturelle suisse obligent.

On peut l'affirmer pourtant a posteriori, les craintes et réticences suisses devant un front commun des indépendantismes, québécois et jurassien, cimenté par l'institutionnalisation progressive de la Francophonie, étaient exagérées. On a déjà évoqué le soin pris par Hubert Aquin pour éviter tout contact ou simple collusion d'idées avec le séparatisme jurassien, jusqu'à sa maladroite mise à l'écart du territoire helvétique, qui provoque paradoxalement sa « rentrée politique » par plusieurs interventions virulentes dans les médias. Au niveau des partis organisés, si des contacts sont pris en 1967 par le chef du séparatisme jurassien, Roland Béguelin, avec le Rassemblement pour l'Indépendance nationale (RIN), appelé à participer à une prochaine Conférence des minorités ethniques de langue française, ils restent pratiquement sans suite. Le leader indépendantiste Pierre Bourgault estime en effet trop risqué d'attirer sur le RIN des accusations d'ingérence dans des

✦ ✦ ✦

50. D'après un article du *Journal de Genève* du 8 juillet 1965 relatant les propos du ministre canadien des Affaires extérieures, Paul Martin.

51. AF, E 2001 (E)1978/84, Bd 70, Chemise « Centre international de l'Ethnie française », Lettre de l'ambassadeur de Suisse au Canada au Département politique fédéral, 14 mars 1966.

52. AF, E 2001 (E)1978/84, Bd 70, Chemise « Centre international de l'Ethnie française », Lettre de l'ambassadeur de Suisse du Canada au Département politique fédéral, 27 juin 1967.

affaires étrangères, et, selon Maxime Salomon, un informateur jurassien qui joue les intermédiaires avec le RIN au Québec, Bourgault juge que les petits mouvements indépendantistes européens recherchent trop leur propre profit dans ce type d'alliance francophone⁵³. Faut-il y voir aussi des réticences de la part d'un RIN clairement marqué à gauche, devant le fond idéologique ambigu du leader séparatiste jurassien, néo-maurrassien et favorable à l'Algérie française⁵⁴ ? En tout cas, la séance inaugurale de la Conférence des minorités ethniques, qui se tient en 1971 à Genève, n'est ainsi honorée de la présence que d'un observateur québécois, en la personne de François Dorlot, qui deviendra le conjoint de Louise Beaudouin⁵⁵.

L'inquiétude des autorités fédérales va pourtant continuer à se nourrir sur la base d'une affirmation propagandiste, maintes fois réitérée, qui est celle de la solidarité des peuples frères francophones. La méfiance provient aussi du simple fait que certains acteurs culturels sont actifs aux frontières des champs culturel et politique jurasso-québécois. Gilles Vigneault se produit à plusieurs reprises dans les parties récréatives des rencontres séparatistes jurassiennes, et participera même en 1969 à un débat politico-culturel à Delémont, aux côtés du poète jurassien Jean Cuttat⁵⁶. Elle aboutit à une position défensive quasi paranoïaque à la fin des années 1960, largement alimentée par les défenseurs d'un fédéralisme suisse traditionnel qui brandissent le spectre d'une mort clinique de la Suisse par l'injection externe du virus ethno-francophone.

UNE VISITE OFFICIELLE HELVÉTIQUE DANS L'OMBRE DU GÉNÉRAL...

À l'été 1967, les répercussions du célèbre voyage du général de Gaulle au Québec, auquel fait suite presque immédiatement la visite au Canada du vice-président de la Confédération Willy Spühler, vont faire se précipiter, au sens chimique comme physique, les éléments de tension palpables dans l'air conditionné des chancelleries. Et ceci d'autant plus que la médiatisation de l'Exposition universelle de Montréal, dans laquelle la Suisse possède son pavillon et propose des animations culturelles, fait office de caisse de résonance privilégiée.

✦ ✦ ✦

53. Gaël REBETEZ, *L'internationalisation de la Question jurassienne et ses répercussions en Suisse (1960-1974)*, Mémoire (Histoire contemporaine), Université de Fribourg, 2005, p. 61.

54. À ce sujet, voir la récente biographie de Vincent Philippe, Roland BÉGUELIN, *La plume-Epée*, Vevey, L'Aire, 2008, p. 267-299.

55. Gaël REBETEZ, *op.cit.*, p. 61.

56. Manifestation annoncée dans *Le Jura libre* du 1^{er} octobre 1969 : la causerie-débat sur « le Québec et ses problèmes politico-culturels » se tient le 6 octobre à Delémont.

Les médias helvétiques ont été presque unanimes à déplorer les termes du discours du président français à Montréal, au nom d'une indépendance que l'on estime violée par l'ingérence du grand voisin français⁵⁷. Seule la presse séparatiste jurassienne s'est félicitée de l'épisode, faisant du général le porte-drapeau de la cause francophone, où qu'elle soit menacée dans le monde. Une autre voix quelque peu discordante est celle du président de la Société des écrivains suisses, le Valaisan Maurice Zermatten, qui s'exprime dans la *Feuille d'Avis du Valais*. Ce pur intellectuel organique profitera en effet de son intégration au sein de la Délégation suisse en visite officielle au Canada pour affirmer dans la presse helvétique que le général avait bien fait de dénoncer les dangers de l'impérialisme américain qui pèse sur le Canada, estimant finalement que de Gaulle avait rendu un service de taille au gouvernement central canadien, ainsi poussé sur la voie de réformes constitutionnelles urgentes pour satisfaire les minorités francophones du pays⁵⁸. Une appréciation finalement assez proche des positions officielles et du ton qui présida aux échanges diplomatiques lors de la visite d'État du vice-président de la Confédération.

Premier membre d'un gouvernement suisse en visite officielle sur le continent américain, le ministre des Affaires étrangères Willy Spühler se serait bien passé du remue-ménage provoqué par la visite du Président français une semaine à peine avant son arrivée au Québec. Avant de prononcer un discours de fête nationale suisse sur la place des Nations, dans le cadre de l'Exposition de Montréal, il s'est entretenu le 30 juillet avec le premier ministre canadien Lester Pearson à Ottawa. Celui-ci, tout en reconnaissant la situation défavorisée des Canadiens français au sein de la Confédération, met l'accent sur les améliorations récentes, dont l'ingérence gaullienne risque d'entraver le développement. Il trouve en face de lui un ministre suisse très compatissant, qui se garde bien de soulever la question du séparatisme jurassien et est satisfait de voir que le Canada considère encore la Suisse comme un modèle de fédéralisme pluriculturel⁵⁹. Spühler se félicite surtout de voir Lester Pearson le rejoindre sur sa ligne stratégique à propos de la géopolitique francophone en marche : ne rien faire, bien au contraire, pour faciliter ou

✦ ✦ ✦

57. AF, E 2001 (E) 1978/84, Bd 569, Rapport de l'ambassade de Suisse au Canada au Département politique fédéral, 25 juillet 1967.

58. *Ibid.*

59. Bibliothèque et Archives Canada, RG25-A-3-c, vol. 10504, dossier 1, Télégramme de l'ambassadeur René Garneau sur la visite de Spühler, 20 octobre 1967. Il signale que cette visite a été profitable en tous points, le Canada pouvant apprécier le soin avec lequel la Suisse prend soin de son équilibre pluriculturel, et il est bon d'« apprendre que temps et tolérance sont éléments essentiels dans formation et maintien de cette harmonie ».

accélérer l'institutionnalisation en cours de la francophonie dans le secteur politico-culturel.

Deux jours plus tard, la délégation suisse est reçue avec honneur par le premier ministre Daniel Johnson, qui va l'accompagner durant deux journées de réception et d'entretiens. Au-delà des discours de circonstance, prononcés avec une « courtoisie raffinée » lors des banquets, et qui permettent à l'homme d'État québécois de louer « l'équité exemplaire avec laquelle la Confédération traite ses minorités », on note de part et d'autre une volonté toute diplomatique de ne pas soulever les délicates questions des tensions internes de chaque Confédération⁶⁰. Le problème jurassien n'est évoqué qu'à travers un aparté entre le ministre des Affaires culturelles Jean-Noël Tremblay et l'ambassadeur helvétique à Ottawa Hans Gasser, qui ravale la question au rang de problème cantonal purement interne⁶¹. Ce qui frappe d'autre part, c'est la nette volonté des Suisses de mettre un frein à une trop grande extension des relations culturelles entre la Province et la Confédération. Celles-ci doivent rester concentrées dans le strict cadre interuniversitaire, mais la Suisse, qui réaffirme son refus de développer toute coopération avec des institutions de la francophonie ou « tout groupement linguistique analogue qui serait actif sur territoire helvétique », freine également le projet d'ouvrir un consulat suisse à Québec, sous le double argument de manque de moyens financiers et de difficultés politico-administratives. La volonté politique d'entrer dans le jeu de l'extension des compétences externes du gouvernement québécois n'existe visiblement pas, et les récents développements internationaux du problème jurassien, comme le discours gaullien, poussent encore plus à la méfiance une Suisse qui se tient traditionnellement sur la réserve dans le domaine des relations culturelles internationales. À cette prudence et à ce conservatisme font d'ailleurs écho les manifestations folkloriques traditionnelles présentées par la Suisse à l'Expo-théâtre le jour de la fête nationale suisse, en présence du vice-président de la Confédération. Comme le relate le correspondant Jean Basile dans *Le Devoir*, ce spectacle d'amateurs mis en scène par l'écrivain Maurice Zermatten insistait en préambule et dans sa construction sur l'adage : « Nous sommes un petit pays où sont unis fraternellement quatre peuples parlant quatre langues [...]. Quelque cent trente artistes chantèrent leur hymne national à la lumière des

✦ ✦ ✦

60. Bibliothèque et Archives Canada, RG25-A-3-c, vol. 10504, dossier 1, Compte rendu de la visite du Conseiller fédéral Spühler au Canada, 23.8.1967 et AF, E 2003 (A) Organisations internationales, 1980/85 (1967-69), carton 417, Rapport sur la visite de Spühler, août 1967.

61. AF, E 2003 (A) Organisations internationales, 1980/85 (1967-69), carton 417, Rapport sur la visite de Spühler, août 1967.

torches, puis le “Ô Canada” : pas d’incidents⁶² ». Si cette journée folklorique à la gloire du chalet suisse et du « yodel⁶³ » ne représentait pas la seule vitrine culturelle suisse présentée à Montréal, il n’empêche que le rapport final établi à propos de l’Exposition insiste sur le succès qu’elle a rencontré auprès du public canadien et américain, et sur les productions modernes, tant musicales que théâtrales, qui ont mobilisé beaucoup d’artistes et donc engendré des frais importants⁶⁴ !

« EXPO 67 » À MONTRÉAL : QUELLE PRÉSENCE CULTURELLE SUISSE ?

Il est intéressant de revenir sur la participation de la Suisse à l’Exposition universelle de Montréal. Celle-ci est prise en charge par l’Office suisse d’expansion commerciale et, quelque peu en retrait, par la fondation culturelle Pro Helvetia. Ce n’est pas au sein de cette dernière que le Conseil fédéral choisit son Commissaire général pour l’Exposition. Ancien consul général à New York, puis ambassadeur à Ottawa, Victor Nef est également le président du conseil d’administration du Crédit Suisse au Canada, et le directeur de la succursale du géant de la chimie bâloise Sandoz à Montréal. Loin d’être un médiateur culturel proactif, le Commissaire helvétique au profil politico-économique très marqué va apparaître sur la défensive dans ses options proprement culturelles, teintées d’arrogance nationalitaire. L’un de ses soucis principaux consiste ainsi à ce que l’origine suisse des artistes ou inventeurs helvétiques présents dans d’autres pavillons nationaux soit très nettement mentionnée. Une préoccupation qui révèle chez les organisateurs suisses un complexe d’infériorité typique de la périphérie à l’égard du centre, complexe qui se manifeste encore lorsque Nef fait pression auprès de son collègue français pour que la France, « qui a le choix entre un nombre suffisant d’artistes contemporains de nationalité française », n’annexe pas en surplus Alberto Giacometti et Jean Tinguely dans son pavillon⁶⁵. Un autre leitmotiv du Commissaire général helvétique est sa volonté de ne pas choquer ni de faire de vagues, en particulier face aux principaux partenaires économico-financiers du continent américain. Le programme culturel retenu

✚ ✚ ✚

62. « Le gala folklorique suisse », *Le Devoir*, 3 août 1967.

63. Technique de chant mêlant voix de corps et voix de tête très rapidement, probablement née dans les Alpes suisses, et passée dans le registre de la production folklorique suisse alémanique.

64. AF, E 9043-01 2006/177, Bd 103, Rapport final sur la participation suisse à l’Exposition de Montréal, fin 1967.

65. AF, Fonds OSEC, 922, Montréal 1967, Carton 85, Lettre de Victor Nef au Commissaire général de l’Exposition, M. Bordaz, 16 mars 1967.

cultive ainsi une image folklorisante de la Suisse, complément traditionnel de sa modernité technologique et industrielle, et le Commissaire surveille assez étroitement les voix critiques que des artistes contemporains pourraient faire entendre dans leur production. Quelques extraits de la pièce « La muraille de Chine » de Max Frisch, écrite en 1946 et présentée en juin 1967 au Théâtre Port-Royal de Montréal, risquent ainsi une censure, en particulier une réplique qui affirme que « L'Espagne n'est pas absolument devenue une démocratie, mais par contre une base américaine très sérieuse⁶⁶ ». C'est le seul passage de la pièce que le délégué suisse aux affaires culturelles de l'Exposition, Jean Henneberger, acceptera de censurer, en dépit des protestations publiées dans la presse romande par le metteur en scène du Théâtre de Carouge Philippe Mentha.

Second fait marquant, la programmation théâtrale suisse retenue à Montréal exprime une montée en puissance des milieux artistiques romands, qui profitent de l'occasion pour affirmer leur présence et leur rayonnement international, souhaitant également développer des liens culturels en francophonie. On retrouve en effet le dramaturge Charles Apothéloz, qui après son compagnonnage avec Félix Leclerc autour des Faux-Nez, a développé sa conception du théâtre engagé et populaire au travers d'un Centre dramatique romand, qui parvient dès le début des années 1960 à marginaliser les classiques tournées parisiennes du théâtre de boulevard en Suisse francophone. Le fait que le Centre dramatique d'Apothéloz soit retenu, en lien avec le Théâtre de Carouge, pour représenter la Suisse à Montréal signale non seulement une reconnaissance mais constitue également un tremplin pour les dramaturges romands. Il a fallu un véritable « front commun » des intérêts romands (le délégué Henneberger est l'ancien secrétaire du Théâtre de la Comédie de Genève et possède des appuis auprès du secrétaire général de Pro Helvetia, le Vaudois Luc Boissonnas) pour imposer cette collaboration autour de l'oeuvre de Frisch, concurrencée par une pièce montée par le Schauspielhaus de Zurich. L'avis de l'ambassadeur de Suisse à Ottawa, Hans Gasser, fera pencher la balance en faveur du Centre dramatique romand. Il estima en effet que la réception de cette pièce satirique pourrait être positive, puisqu'« il existe à Montréal même et dans la province de Québec un groupe assez nombreux de jeunes intellectuels même assez avant-gardistes qui pourraient s'intéresser à ce

✦ ✦ ✦

66. AF, Fonds OSEC, 922, Montréal 1967, Carton 91, Lettre du délégué culturel à l'Exposition Jean Henneberger à Charles Apothéloz, 18 octobre 1966.

genre de thème⁶⁷ ». Charles Apothéloz avait d'ailleurs tiré profit de ses liens avec l'avant-garde montréalaise pour remporter le concours d'art dramatique suisse pour l'Exposition, insistant fortement dans son dossier sur le fait que la troupe professionnelle d'avant-garde de L'Égrégore, créée en 1959 par Françoise Berd et de passage à Lausanne en 1966, lui avait promis une tournée du Centre dramatique romand au Canada en cas de succès.

Il faut dire qu'Apothéloz entretenait depuis quelques années déjà des liens culturels suivis avec des troupes québécoises. Dès 1963, par l'intermédiaire du directeur de Radio-Lausanne Jean-Pierre Méroz en visite au Canada, il est notamment mis en contact avec la troupe montréalaise de « La Poudrière », dirigée par Mme Beaubien⁶⁸. Sur les conseils avisés de Félix Leclerc, avec le soutien du canal diplomatique consulaire suisse présent à Montréal et du programmateur d'art dramatique de Radio-Lausanne Géo H. Blanc, Charles Apothéloz fait alors parvenir à sa correspondante montréalaise les textes de plusieurs pièces d'auteurs de théâtre suisses francophones montées par le Théâtre municipal de Lausanne ou la troupe des « Faux-Nez ». C'est l'occasion de relever au passage le « réel besoin d'échanges entre le Canada et la Suisse romande » sur le plan théâtral, qui se concrétisera notamment trois ans plus tard avec la troupe de L'Égrégore, à l'initiative de l'ambassadeur du Canada en Suisse René Garneau. En avril 1966 en effet, ce dernier, sur recommandation du syndic de Lausanne Georges-André Chevallaz, convie Apothéloz et sa troupe à une rencontre avec les artistes de L'Égrégore, en tournée européenne⁶⁹. S'appuyant sur ces premiers contacts, le Centre dramatique romand et le théâtre de Carouge réussissent donc une percée culturelle internationale déterminante lors de l'Exposition de Montréal. Conscients de la valeur de leur production, leurs directeurs n'hésiteront d'ailleurs pas à présenter leur collaboration à la presse comme un « effort de rapprochement entre deux théâtres romands très différents qui va



67. AF, Fonds OSEC, 922, Montréal 1967, Carton 91, Lettre de l'ambassadeur de Suisse Gasser à M. Meizoz, commissaire général adjoint de l'Exposition universelle à Zurich, 7 octobre 1966.

68. Archives de la Ville de Lausanne, Fonds du Théâtre Faux-Nez, cote G5, cote gestion 588, 5976/dossier, Lettre de Jean-Pierre Méroz de Radio-Lausanne à Charles Apothéloz, 14 mai 1963.

69. Archives de la Ville de Lausanne, Fonds du Théâtre Faux-Nez, cote G5, cote gestion 588, 5976/dossier 4, Lettre de l'ambassadeur René Garneau à Charles Apothéloz, 27 avril 1966. Le 28 mai 1966, Apothéloz remercie l'ambassade canadienne en ces termes : « Notre secrétaire général [André Mauriand] nous a fait un compte rendu enthousiaste de l'ambiance du déjeuner et du spectacle du soir. Il en a retiré l'impression que malgré la distance, des échanges culturels entre le Canada et la Suisse d'expression française avaient de grandes chances de devenir une réalité. Les contacts préliminaires qu'il a eus avec M. Doré nous font bien augurer d'une collaboration, dont la représentation de L'Égrégore constituait la première étape, suivie bientôt d'une deuxième qui sera le passage à Montréal du Centre Dramatique Romand en juin 1967 ».

dans le sens d'un "nouveau fédéralisme" régional, qui respecte l'autonomie cantonale et communale, tout en la dépassant dans un esprit de libre collaboration⁷⁰ ».

Au bilan, la force et la vitalité de la création culturelle romande et québécoise, les liens qu'elle a pu développer dans différents domaines artistiques au cours des années 1960, notamment grâce à plusieurs réseaux de contacts directs qui se sont établis et développés, bousculent la politique culturelle helvétique. Celle-ci refuse toutefois de s'engager davantage dans une dynamique d'échanges culturels accrus et formalisés, sur le plan francophone, avec les promoteurs québécois de la doctrine Gérin-Lajoie. Les relations culturelles extérieures de la Suisse sont en effet conçues d'abord pour préparer le terrain aux échanges économiques et financiers, et demeurer dans l'idéal de la Défense nationale spirituelle mis en place durant la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci a placé la culture au service de l'État et de ses objectifs propagandistes qui, au temps de la Guerre froide, sont le plus souvent assimilés à une lutte contre les influences communistes, et plus largement de gauche⁷¹. À titre d'exemple quelque peu burlesque des conséquences de cette politique, on peut évoquer la destinée particulière du Pavillon Suisse de l'Exposition de Montréal. Lors de sa visite à l'Exposition fin juillet 1967, le Conseiller fédéral Spühler avait promis au maire de Montréal, Jean Drapeau, de faire don du Pavillon national suisse et du matériel qu'il contenait à la Ville de Montréal, une fois close l'Exposition. Ce don entraînait dans les vues de la mairie de Montréal, qui ambitionnait de poursuivre sur les lieux de la manifestation le développement d'un centre culturel international placé sous le thème général de « Terre des Hommes ». Le pavillon suisse, dans un premier temps, fut affecté à un projet du caricaturiste montréalais Robert Lapalme de développer un Pavillon de l'Humour autour d'un musée de la caricature. En 1969, changement de projet et de décor, moins drôle aux yeux des diplomates suisses. C'est l'URSS qui est pressentie comme l'animatrice de l'ex-pavillon suisse pour la version 1969 de « Terre des Hommes ». Branle-bas de combat dans la colonie suisse très affairiste de Montréal, qui fait donner le consul helvétique auprès du maire Drapeau :



70. AF, Fonds OSEC, 922, Montréal 1967, Carton 91, Extrait de la conférence de presse présentée par Charles Apothéloz et Philippe Mentha à Montréal, 7 décembre 1966.

71. Voir à ce sujet Matthieu GILLABERT, « Pro Helvetia sur la scène internationale : pièce en quatre actes », *Entre culture et politique, Pro Helvetia de 1939 à 2009*, Zurich et Genève, Editions NZZ et Slatkine, 2010, p. 89-99.

Jamais la colonie suisse de Montréal, restée très attachée à “son” Pavillon et au Restaurant Rösti [...] ne pardonnerait à la Direction de Terre des Hommes que l’effigie de Lénine soit suspendue aux parois de l’édifice ou que des montres russes occupent les cases qui, il y a deux ans, ont renfermé les bijoux de l’industrie horlogère suisse⁷²!

Sensibilisé à ce traumatisme politico-psychologique helvétique lors d’une entrevue, le maire de Montréal paraît dans un premier temps accepter et promet de faire transférer le projet soviétique dans l’ex-Pavillon italien. Coup de théâtre que Charles Apothéloz n’aurait pas dénié, le projet de maintenir la présentation soviétique dans l’ex-Pavillon suisse est annoncé officiellement au consulat le 27 mai 1969!

Comment expliquer ce revirement? Une histoire très suisse de fromage et de chocolat semble avoir été la clé du problème : le 29 mai, le chef de la société « Transalpine Gourmet Food Corporation » explique en effet que si Jean Drapeau a changé d’avis, c’est par irritation devant l’obstination de la Swiss Cheese Union de ne pas vouloir offrir le populaire restaurant suisse de l’Expo « Fondue Pot » à la ville de Montréal. Contrairement aux représentants des chocolats Tobler, prêts à faire des Montréalais les nouveaux gérants du « Fondue Pot », les fromagers suisses ont préféré la démolition de ce haut lieu de la gastronomie suisse... Colère de Jean Drapeau, menaces de divulguer l’affaire dans l’opinion publique et, en représailles, maintien du projet soviétique dans l’ex-Pavillon suisse⁷³! Une année plus tard et un boycott de « Terre des Hommes 1969 » par le Consulat suisse après, tout rentrait presque dans l’ordre avec la réouverture du restaurant « Rösti » au sein de l’ex-Pavillon suisse, par la grâce d’un homme d’affaires suisse. Et l’Office suisse d’expansion commerciale pouvait envoyer contre remboursement au Consulat suisse de Montréal une trentaine de blouses et de petits tabliers de service rappelant aux clients du « Rösti » le temps béni de l’Exposition universelle de 1967...

Du point de vue de la Suisse officielle, la Francophonie émergente est le plus souvent assimilée à une pensée « radicale » issue de l’idéologie jacobine, « nourrie de principes universels qui promettent de conférer à la



72. AF, E 9043-01 2006/177, Bd 104, Lettre de Pierre Barbey, Consul général suisse à Montréal, à la Division des affaires politiques du DPF à Berne, 7 mai 1969.

73. Notons que le maire Jean Drapeau estime que « l’octroi temporaire du pavillon à la Russie et les circonstances qui l’entourent ne sont pas de nature à porter atteinte au prestige de la Suisse », et qu’il « a été fermement entendu que l’exposition russe n’aura aucun caractère politique et sera essentiellement d’ordre culturel et éducatif au sens le plus universel ». AF, E 9043-01 2006/177, Bd 104, Lettre de Jean Drapeau au Consul Pierre Barbey, 27 mai 1969.

culture française un caractère distinctif et supérieur dans la famille des nations⁷⁴ ». Réduisant les autres pôles d'émergence du phénomène francophone, notamment africains, à des épiphénomènes, coupées d'une réalité culturelle romande dont l'évolution identitaire leur échappe, les autorités helvétiques s'efforcent de défendre ce qu'elles estiment être menacé dans leur propre culture politique par la nouvelle géopolitique francophone. C'est en premier lieu l'idée d'une « Willensnation » fondée non sur des principes ethniques mais sur une volonté politique confortée au fil de l'Histoire. La culture politique suisse, assimilable à une pensée organique qui recherche constamment, à l'image d'ailleurs du modèle canadien, la cohésion nationale par l'équilibre des contraires⁷⁵ (« unité dans la diversité »...), mise pour cela essentiellement sur le fédéralisme historique. Au tournant des années 1960-1970, ce fédéralisme apparaît cependant en crise, soumis à des réalités externes et internes qui le fragilisent. À la pression extérieure d'une Francophonie émergente fait en effet écho à l'intérieur la crise indépendantiste jurassienne, qui remet en cause la capacité helvétique à satisfaire dans le calme démocratique les aspirations identitaires d'une minorité qui s'estime en voie d'aliénation.

Face à ces défis, la Suisse officielle encaisse le choc en choisissant le repli sur les fondements mythifiés de sa cohésion, le fédéralisme et la neutralité, qui la tiennent à l'écart du concert international. Les autorités fédérales justifient auprès de leurs diplomates cette position de réserve par la promotion d'un autre mythe, celui du « Sonderfall », exceptionnalité helvétique définie par la culture politique de la Défense nationale spirituelle, qui permettrait notamment à l'État suisse et à ses citoyens d'avoir une conscience particulièrement lucide du fait que « certaines revendications fondées sur l'ethnie ont conduit à la Deuxième Guerre mondiale⁷⁶ ». On peut voir ici les limites d'une pensée organique, jouant en principe sur les tensions créatrices et dynamiques, mais risquant de se figer dans des mythes dépresseurs qui révèlent une incapacité à résoudre les contradictions socioculturelles du pays. Ce « Sonderfall » sans cesse évoqué plonge en effet la Suisse vers le repli et un passé indépassable ; il inhibe la société helvétique et révèle ses fractures internes, que certains contemporains appelleront



74. Gérard BOUCHARD, *Raison et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Québec, Éditions Nota bene/CEFAN, 2003, p. 47-53.

75. *Ibid.*, p. 70-74.

76. AFS, E 2001 (E) 1980/83, Bd. 451, Dossier 1, Projet de lettre circulaire sur la conférence de Niamey adressée aux « représentations suisses dans les pays touchés par la francophonie » par le Département politique fédéral, 15 avril 1969.

« malaise⁷⁷ ». Ce n'est qu'avec l'arrivée d'une nouvelle génération, un travail sur soi-même et ses propres fondements historiques et politico-culturels accompli au tournant du XXI^e siècle, sans oublier le développement de ses structures diplomatiques dans le domaine culturel et la coopération technique, que la Suisse s'engagera plus avant dans la Francophonie institutionnelle.

Se départir du Sonderfall, c'est en effet accepter l'ouverture au monde, et notamment assumer davantage son européanité, de la même manière que pour le Québec, le défi identitaire principal de la fin du XX^e siècle a consisté à assumer la part culturelle importante de son américanité, sans renier ses racines culturelles plus anciennes et en assumant une position particulière au sein de la Confédération canadienne, ouverte sur une pluralité de destins politiques⁷⁸. La Francophonie a certainement facilité cette évolution identitaire par les ouvertures qu'elle a permises en matière de diplomatie culturelle, par le processus de redéfinition de soi qu'elle a engendré au sein des États plurilingues, ainsi que par la multiplication des transferts qu'elle a facilités entre des périphéries qui n'en sont certainement plus aujourd'hui.



77. C'est le titre du livre du professeur de droit constitutionnel suisse Max Imboden, *Helvetisches Malaise*, Zurich, Polisverlag, 1964.

78. Pour un développement historique sur l'identité québécoise, voir la synthèse proposée par Yvan LAMONDE, *Ni avec eux ni sans eux. Le Québec et les États-Unis*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1996, p. 87-98.